

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique

A GOOD JOB

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 500 euros

Siège social : 63 ter Rue de la

République Maison M1, 93200 SAINT-DENIS

RCS : 888 632 510 R.C.S. Bobigny

Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 mai, à 17h00, l'associé unique de la société A GOOD JOB, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500 euros, dont le siège social est situé à 63 ter Rue de la République, Maison M1, 93200 SAINT-DENIS, s'est réuni au siège social de la société.

L'associé unique, Peters Frédéric, exerçant les fonctions de Président, constate que :

Les capitaux propres de la société au 31 mars 2025 sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce.

La société a cependant les moyens de poursuivre son activité et dispose de perspectives d'évolution favorables par la signature d'un nouveau contrat couvrant plusieurs mois.

Décision

Conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, **l'associé unique décide qu'il n'y a pas lieu de dissoudre la société, et entend poursuivre son activité.**

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au Président à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt et de publicité liées à la présente décision.

Fait à St denis, le 30 mai 2025
En un seul original.

L'associé unique
Peters Frédéric

